

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Législatives partielles 2022 : le calendrier désormais connu

Y.F.I  
Libreville/Gabon

Le Centre gabonais des élections (CGE) qui, jusque-là, entretenait le suspense sur le déroulement des élections législatives partielles – au point que la date du 20 août dernier avait circulé

de façon virale ou presque — a finalement rompu le silence. Moïse Bibalou Koumba, président de cette institution et les siens se sont retrouvés mercredi à la faveur d'une assemblée plénière. Laquelle plénière a permis d'arrêter le calendrier définitif des législatives partielles tant attendues. Les candidats ont

jusqu'au 10 septembre 2022, date limite, pour déposer leurs dossiers. La campagne électorale du 1er tour se déroulera du 5 au 14 octobre 2022. Le lendemain, les électeurs seront appelés à accomplir leur devoir civique c'est-à-dire, voter. En cas de second tour, la campagne aura lieu du 19 au 28 du même mois. Tandis que les électeurs seront invités à voter le 29 octobre prochain. Concrètement trois circonscriptions électorales sont concernées par les législatives partielles à venir. Il s'agit du 1er arrondissement de la commune de Tchibanga dans la province de la Nyanga, du 2e siège du département de la Zadié (Mékambo) dans la province de l'Ogooué-Ivindo et du 1er siège du département de l'Ogoulou (Mimongo) dans la Ngounié. Bon à savoir, les élections législatives partielles se justifient



Photo: DRI/Union

Les membres du bureau du CGE lors d'une récente plénière.

par les démissions de Gladys Moulengui dans le 1er siège de l'Ogoulou, Ulrich Bokamba Ndombi dans la Zadié, tous deux démissionnaires du Parti social démocrate (PSD); Jean-Pierre Doukaga Kassa qui a également claqué la porte du parti de Guy Nzouba Ndama, "Les Démocrates", après son entrée au gouvernement.

Pour rappel, le Code électoral en son article 23 stipule: "En cas de démission ou d'exclusion dans les conditions statutaires d'un membre de l'Assemblée nationale du parti politique auquel il appartient au moment de son élection, et si ce parti a présenté sa candidature, le siège devient vacant à la date de la démission ou de l'exclusion".

## Élections: quand les institutions des droits de l'Homme s'impliquent dans les processus électoraux



Photo: DR

Les responsables de l'atelier sur le renforcement des capacités des acteurs électoraux

H.N.M  
Libreville/Gabon

EN vue d'assainir le paysage électoral et d'impliquer l'ensemble des acteurs, le président de la Commission nationale des droits de l'Homme, Bertrand Homa Moussavou, a organisé récemment, un atelier national sur le rôle des institutions nationales des droits de l'Homme dans le processus électoral.

En effet, soucieux de mieux préparer les échéances électorales d'août 2023, l'objectif de cet atelier est d'outiller les membres de la société civile sur la promotion du respect des droits de l'Homme au Gabon. À ce propos, Bertrand Homa Moussavou a indiqué que "l'atelier est l'initiative de la Commission nationale des

droits de l'Homme. Elle s'est rendu compte qu'il avait un guide de formation pratique pour les institutions nationales des droits de l'Homme dans le cadre du processus électoral, nous voulions, ce matin, construire un cadre de formation, un cadre d'appropriation du guide pour l'ancrage, le renforcement des capacités, avec l'appui du Centre national des Nations unies pour la démocratie et les droits en Afrique centrale qui a son siège à Yaoundé".

Encore méconnue du grand public, cette institution nationale se veut être un outil important pour l'évaluation de la démocratie et les droits de l'Homme dans notre pays. Au terme de l'atelier, un rapport des consultations sera envoyé au chef de l'État et au gouvernement.

## Opération "Scorpion": Manganga Moussavou en remet une couche!

Yannick Franz IGHOHO  
Libreville/Gabon

Alors que l'on pensait que l'affaire Brice Laccruce Alihanga alias "BLA" et certains de ses proches [poursuivis pour entre autres concussion, malversations financières, corruption blanchiment, etc.] avait livré tous ses secrets, que nenni. Pierre-Claver Maganga Moussavou, président du Parti social démocrate (PSD) vient de remuer le couteau dans la plaie. Dans une interview accordée à nos confrères du site Truenewsafrika.com, le président du PSD dit avoir été approché par l'ancien directeur de cabinet du président de la République. Objectif: le corrompre. "On m'a proposé 3 ou 4 milliards pour être du côté de ceux-là", a déclaré l'ex-édile de Mouila. Non sans préciser qu'il a purement et simplement décliné l'offre. "Pour

les familles, c'est une catastrophe. Pour les receleurs, tous ceux à qui ils auront distribué cet argent devront aussi se retrouver en prison, mais comme on dit, les détournements ont été la face visible, cachant ce qui allait se faire au niveau de l'État et moi qui suis un démocrate, je n'ai pas voulu aller de ce côté-là", a-t-il ajouté.

Une révélation qui, en réalité, n'en est pas une, vu que le résident des Bas de Gué-Gué a toujours lancé des piques assassines en direction de "BLA". Lors de sa conférence de presse du 5 février 2021, Maganga Moussavou clamait haut et fort que le "kevazingogate" était une "machination" orchestrée par BLA, l'ex-porte-parole de la présidence de la République, Ike Ngouoni et le prédécesseur de l'actuel Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale. L'ex-vice-président avait été accusé d'avoir pris une part active à un détournement de Kevazingo.



Photo: Jocelyn ABILA

Pierre-Claver Maganga Moussavou lors d'une de ses rencontres avec la presse.

Dans la foulée, le promoteur du journal en ligne Kongossanews, dans un article, l'avait comparé à un "chef de gang".

En réaction, le leader du PSD avait traduit en justice Stive Roméo Makanga. Après une instruction relativement longue, le journaliste a été condamné à payer une amende d'un million de FCFA au Tribunal de Libreville et dix autres au plaignant.